



Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

Rapport annuel 2013

Points forts de l'activité de la Commission

- Prévoyance vieillesse 2020
- Révision du droit de l'entretien de l'enfant et du partage du déficit
- Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce
- Prise de position sur l'initiative parlementaire 11.431 – Réhabilitation des personnes placées par décision administrative et participation à la table ronde pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance
- Prise de position sur la révision partielle de la loi sur la consultation
- Congé parental
- Quotas de genre dans l'économie
- Egalité des genres et pluralisme juridique
- Participation des femmes à la politique / Elections fédérales 2015: étude sur les médias
- Guide de la CEDEF pour la pratique juridique: mise à jour permanente
- Documentation «Femmes – Pouvoir – Histoire»: mise à jour permanente
- Publication de la revue «Questions au féminin» 2013, intitulée «Pas de place pour le sexisme»
- Numérisation des publications de la CFQF dès 1976

1. Activités de la Commission

1.1 Prévoyance vieillesse 2020

En janvier 2013, lors de la première rencontre du Comité directeur de la CFQF avec le conseiller fédéral Alain Berset, chef du Département fédéral de l'intérieur DFI, la réforme de la prévoyance vieillesse figurait déjà au cœur de la discussion. On a évoqué en particulier le relèvement prévu de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, ainsi que les préjudices constants dont les femmes sont victimes (inégalité des salaires, difficulté de concilier la famille et la profession, activités de soins, etc.). A la suite de

cette rencontre, la CFQF a accordé une grande attention aux lignes directrices du Conseil fédéral relatives à la prévoyance professionnelle 2020 et s'est tenue informée en permanence sur l'avancement du projet de réforme (notamment par l'entremise de Mmes Sibel Oezen, cheffe du Secteur prestations AVS/APG/PC, et Lara Gianinazzi, de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS, lors de la réunion plénière du 18 septembre 2013). Conformément au souhait du conseiller fédéral Berset, la CFQF a rédigé au printemps une prise de position écrite sur les lignes directrices de la réforme, et des représentantes de la Commission ont rencontré en octobre des représentant·e·s de l'OFAS et du Secrétariat général du DFI pour de nouveaux échanges d'informations et de vues. Le groupe de travail «Prévoyance vieillesse 2020» mis en place par la CFQF a examiné de très près, pendant toute l'année, les différentes propositions de réformes et poursuivra ses travaux en 2014. Entre autres attributions il est chargé d'élaborer la prise de position que la Commission présentera dans le cadre de la procédure de consultation au début de 2014. (On trouvera la prise de position sur le site www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr)

1.2 Révision du droit de l'entretien de l'enfant et du partage du déficit

Dans le cadre de l'élaboration du message et de l'évaluation de la procédure de consultation, l'Office fédéral de la justice OFJ a organisé des rencontres avec plusieurs spécialistes de la question aux niveaux théorique et pratique; Elisabeth Keller, directrice de la CFQF, et Elisabeth Freivogel, licenciée en droit LL.M, avocate et médiatrice FSA, ont participé à ces discussions. Lors de la consultation des offices de septembre 2013, la CFQF a réitéré ses critiques à l'égard des éléments centraux de cette révision. Elle déplore notamment que le projet ne prévoie aucune amélioration en matière de cas de déficit et que l'introduction d'une contribution d'entretien minimale pour l'enfant soit rejetée. La Commission estime que de ce fait le projet ne répond pas à l'objectif fondamental de la révision, à savoir l'amélioration du statut de l'enfant et de son droit à l'entretien. (On trouvera la prise de position sur le site www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr)

1.3 Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce

La CFQF a pris position sur cette question tant lors de la procédure de consultation de 2010 (cf. <http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr>) que dans le cadre de la consultation des offices en 2013. Etant donné les répercussions considérables des dispositions juridiques sur les personnes concernées, la CFQF a adressé en août 2013 une lettre aux membres de la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats pour attirer leur attention sur les points suivants: la CFQF approuve la possibilité de partager les avoirs de prévoyance en deux moitiés inégales; en revanche, elle déplore que la date de référence pour le partage de ces avoirs ne soit plus celle du jugement de divorce mais celle du dépôt de la plainte de divorce, ce qui désavantage nettement la personne défavorisée en matière de prévoyance et aggrave sa situation par rapport à la procédure actuelle. Lors du partage de la rente comme lors de la libération d'une partie du capital malgré un cas existant de perception d'une rente de vieillesse ou d'invalidité, il n'est pas indiqué clairement comment prendre en compte la capacité contributive de la personne assujettie. Cette capacité ne doit jouer aucun rôle et il convient de le mentionner explicitement dans la loi.

1.4 Prise de position au sujet de l'initiative parlementaire 11.431 : Réhabilitation des personnes placées par décision administrative et participation à la table ronde avec des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

En janvier 2013, la CFQF s'est exprimée, par le biais d'une prise de position et d'un communiqué de presse, au sujet de la proposition de la Commission juridique du Conseil national relative à une loi fédérale visant à la réhabilitation des personnes placées par décision administrative. Cette loi concernerait les femmes et les hommes qui, jusque dans les années 1970, ont été placés par décision administrative (cantonale ou communale) et internés à tort. La CFQF est favorable à cette loi et s'est déjà engagée, depuis 2007, en faveur des femmes internées au pénitencier de Hindelbank par décision administrative jusqu'en 1981. Le Conseil national (premier conseil) a approuvé et adopté cette nouvelle loi fédérale le 4 décembre 2013. Le Conseil des Etats traitera vraisemblablement cet objet lors de la session de mars 2014.

(On trouvera la prise de position sur le site

<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr>)

Le 11 avril 2013, dans le cadre d'une manifestation commémorative, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a présenté les excuses du Conseil fédéral aux victimes des mesures de placement administratif, reconnaissant les graves torts qu'elles ont subis. Le 13 juin 2013, la table ronde pour les victimes de ces mesures, mise en place par la conseillère fédérale Sommaruga, a commencé ses travaux. Cette instance a pour mandat d'initier et de coordonner le traitement des questions historiques, juridiques, financières, sociales et organisationnelles liées à ces mesures administratives, avec la

collaboration des victimes de ces dernières. La table ronde réunit, outre des personnes concernées, des représentant-e-s de la Confédération, des cantons, des villes, des communes, des institutions et organisations, des Eglises et des milieux scientifiques. La directrice de la CFQF participe aux séances de la table ronde avec voix consultative. Concernant le travail de la table ronde, consulter http://www.fuersorgerischezwangsmassnahmen.ch/fr/table_roude.html et <http://www.ekf.admin.ch/themen/00501/00578/index.html?lang=fr>.

1.5 Prise de position concernant la révision partielle de la loi sur la consultation

En mars 2013, la CFQF a adopté une prise de position concernant la révision partielle de la loi sur la consultation. La Commission salue l'orientation générale du projet de modification, qui a pour but d'uniformiser les délais et les formes de la procédure de consultation, ainsi que d'en améliorer la transparence. Elle insiste cependant sur le fait qu'il convient de profiter de cette modification pour régler au niveau de la loi la participation des commissions extraparlimentaires fédérales à la procédure de consultation. Le message du Conseil fédéral adressé au Parlement en novembre reprend cette proposition. Désormais, les commissions extraparlimentaires de la Confédération intéressées seront expressément invitées à participer à ces procédures. (On trouvera la prise de position sur le site <http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr>)

1.6 Congé parental

A la suite de l'adoption par le Conseil fédéral, à fin octobre 2013, du rapport «Congé de paternité et congé parental. Etat des lieux et présentation de divers modèles» (en réponse au postulat Fetz 11.3492 du 6 juin 2011), Anna Liechti, collaboratrice scientifique de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS, a présenté ce texte en novembre aux membres de la CFQF réunie en plénière.

Contrairement au Conseil fédéral, la CFQF considère la mise en place d'un congé parental rétribué et réglé par une loi comme une mesure nécessaire et prioritaire pour mieux concilier la vie familiale et professionnelle des femmes et des hommes. Depuis longtemps déjà, la Commission s'engage en faveur d'un congé parental réglé par une loi et a déjà publié une prise de position à ce sujet en 2011 (on trouvera ce document sur le site <http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr>). Elle entend continuer à se préoccuper de cette question au cours de l'année à venir.

1.7 Quotas de genre dans l'économie

En Suisse comme dans la plupart des pays européens, la proportion de femmes occupant des fonctions dirigeantes dans l'économie est minime, ce qui suscite des débats sur l'introduction de quotas de genre. C'est pourquoi la CFQF a chargé la professeure Regula Kägi-Diener, dr en droit, d'élaborer un document de base sur ce sujet. A partir de cet état des lieux, la Commission réunie en plénière a examiné attentivement les divers aspects de cette sous-représentation féminine et a discuté des revendications à exprimer à ce sujet lors de sa dernière séance plénière de 2013. La CFQF devrait formuler ses propositions au cours du premier semestre 2014; le document de la professeure Kägi-Diener sera disponible en français et en allemand dès le début de 2014 sur le site www.ekf.admin.ch/dokumentation/00442/index.html?lang=fr.

1.8 Egalité des sexes et pluralisme juridique

La CFQF s'est penchée sur la question du pluralisme juridique dans l'optique de l'égalité des femmes et des hommes et a mis sur pied un groupe de travail interne chargé d'examiner ce sujet. Dans le courant de l'année, ce groupe a élaboré un document de discussion (interne) portant sur divers sujets: définition du pluralisme juridique, discrimination des femmes dans les domaines du droit de la famille, du droit successoral et du droit pénal, mécanismes de médiation et de résolution des conflits au niveau des communautés (*community based*), règles du droit international privé en Suisse. En 2014 il est prévu d'organiser un atelier faisant appel à des spécialistes externes pour continuer à approfondir ces questions, en vue de l'élaboration d'une prise de position de la Commission.

1.9 Participation des femmes à la politique / élections fédérales 2015: étude sur les médias

En 2012 déjà, la CFQF avait décidé en plénière de réaliser une étude des médias dans la perspective des élections de 2015, pour approfondir des travaux antérieurs réalisés par elle. En avril 2013, après des études préliminaires très poussées, Mme Ursula Schwarb, spécialiste des médias de l'Institut für Publizistikwissenschaft und Medienforschung (IPMZ) de l'Université de Zurich, a été chargée d'élaborer le cadre scientifique de la réalisation d'une telle étude. Son projet, approuvé en plénière par la CFQF le 18 novembre 2013, comporte un plan de recherche sur la manière dont les médias, dans les trois régions linguistiques du pays, présentent, par le texte et l'image, les candidates et candidats aux élections de 2015 au Conseil des Etats et au Conseil national. Il sera particulièrement intéressant d'examiner si les candidates sont présentées de façon adéquate, c'est-à-dire conforme à leur présence sur les listes électorales, et dans quelle mesure les stéréotypes jouent un rôle dans la manière dont les candidats – et surtout les candidates – sont présentés. Pour assurer

l'accompagnement scientifique de ce projet, la Commission a fait appel à des spécialistes externes: le professeur Klaus Neumann-Braun, de l'Université de Bâle, spécialiste des médias; Mme Bettina Nyffeler, de l'Office fédéral de la communication OFCOM, spécialiste des médias; et M. Werner Seitz, de l'Office fédéral de la statistique OFS, politologue.

1.10 Guide de la CEDEF pour la pratique juridique: mise à jour permanente

En 2012, la CFQF a réalisé un Guide de la pratique juridique qui met à la disposition des avocat·e·s et conseillères et conseillers juridiques des informations essentielles relatives à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDEF. Les divers chapitres de cet outil informatique ont été mis à jour; la date de référence étant le 1^{er} août 2013. Ce Guide a pour objectif de familiariser les juristes avec cet instrument international et de montrer, à partir d'exemples, comment l'utiliser devant les tribunaux suisses. Le Guide peut être consulté gratuitement sur le site <http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00596/index.html?lang=fr>.

1.11 Documentation «Femmes – pouvoir – histoire»: mise à jour permanente

Les fiches documentaires de la Commission, qui depuis 2001 rassemblent les données et faits essentiels concernant la politique, le droit et la formation, ont été mises à jour à fin 2013 sous une forme provisoire. Elles constituent la suite de la documentation sur l'histoire de l'égalité de 1848 à 2000. Leur version mise à jour en trois langues (français, allemand, italien) sera disponible dans le courant de 2014 sur le site www.ekf.admin.ch/dokumentation/00444/00516/index.html?lang=fr.

1.12 «Pas de place pour le sexisme». Publication de la revue «Questions au féminin» 2013

Le sexisme quotidien à l'égard des femmes et des jeunes filles s'exprime de multiples manières: regards appuyés, langage, remarques et gestes méprisants ou égrillards, attouchements, publicités sexistes, médias. De nos jours encore, les deux sexes ne disposent pas des mêmes marges de manœuvre dans l'espace public. Toujours plus nombreuses sont les femmes qui s'engagent de manière non conventionnelle contre ces actes et cette situation inacceptables. Le dernier numéro de «Questions au féminin» examine les liens entre le sexisme, les stéréotypes de rôles et les rapports de force entre femmes et hommes. On y considère tant les effets de l'urbanisme sur les représentations des genres que les relations entre la sexualisation croissante de la société et le sexisme. La revue met en lumière la protection juridique contre le sexisme, tandis que des interviews et des portraits témoignent des multiples formes que peut prendre l'engagement contre le sexisme.

«Questions au féminin» paraît en novembre de chaque année. On peut également lire les articles sur le site de la CFQF:

<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00507/index.html?lang=fr>.

1.13 Numérisation des publications de la CFQF dès 1976

Les publications de la CFQF des dernières années sont toutes disponibles sous forme électronique et peuvent être utilisées sans problème via Internet. Toutefois, les publications plus anciennes n'étaient accessibles que sous forme imprimée. Pour faciliter leur utilisation, tous les rapports de la CFQF à partir de 1976 (année de sa création) et tous les numéros de la revue «Questions au féminin» (publiée dès 1978) ont été scannés et stockés en format PDF. Les versions électroniques seront classées aux archives et mises en ligne sur notre site internet dans le courant de l'année 2014. De cette manière, toutes les personnes intéressées pourront disposer d'une vue d'ensemble passionnante de l'évolution du débat sur l'égalité en Suisse.

1.14 Autres sujets

1.14.1 Entrée en vigueur des nouvelles dispositions relatives à l'autorité parentale conjointe

En octobre 2013, la CFQF a adressé à la conseillère fédérale Sommaruga une lettre pour demander que la réglementation relative à l'autorité parentale n'entre en vigueur qu'en 2015 au lieu du début de 2014, comme prévu. Comme les nouvelles autorités de protection de l'enfant et de l'adulte APEA sont déjà confrontées à une charge de travail considérable due à l'application du droit révisé de la protection de l'enfant et de l'adulte, il n'est pas souhaitable d'aggraver encore cette charge du fait des nombreuses demandes concernant l'autorité parentale auxquelles on peut s'attendre. Dans l'intérêt de toutes les personnes concernées, l'APEA doit être en mesure de traiter rapidement et avec compétence les demandes relatives à ce sujet. Le Conseil fédéral a donc décidé que les nouvelles dispositions entreraient en vigueur au 1^{er} juillet 2014.

1.14.2 Prise en compte des bonifications AVS pour tâches éducatives lors d'un divorce

L'application en règle générale de l'autorité parentale conjointe a pour conséquence qu'à l'avenir les bonifications AVS pour tâches éducatives devront toujours être partagées par les époux divorcés. Cette modification déboucherait sur une discrimination indirecte des mères divorcées, qui se verraient imposer une diminution considérable de leurs rentes. C'est pourquoi, dans une lettre de novembre 2013 à la conseillère fédérale Sommaruga et au conseiller fédéral Berset, la CFQF a demandé que l'on prenne en compte la

situation concrète de la majorité des familles en matière d'activité professionnelle et de tâches d'encadrement. La Commission propose de modifier les dispositions correspondantes de manière à ce que pour les parents divorcés la totalité des bonifications éducatives soit attribuée en règle générale à la mère, comme c'est le cas pour les parents célibataires, à moins que les parents n'aient négocié un partage ou l'attribution de la totalité des montants au père.

1.14.3 Legs Isabelle Mahrer

Décédée le 6 mai 2013, Isabelle Mahrer, membre très engagé de la CFQF de 1976 à 1987, a légué sa bibliothèque au Centre de documentation pour les questions féminines, géré naguère par la Commission. D'entente avec l'exécutrice testamentaire et légataire de Mme Mahrer, les Archives sociales suisses et les Archives cantonales argoviennes, le Secrétariat de la CFQF a veillé à ce que les papiers privés et professionnels de la défunte présentant un intérêt historique soient remis aux Archives cantonales argoviennes. Ces témoignages d'une grande valeur historique rappellent la vie d'une personnalité remarquable qui a consacré tous ses efforts à la lutte pour les droits des femmes.

1.15 Manifestations et contacts

Lors des séances plénières de la CFQF on a traité en outre des sujets suivants:

- Régression / néoconservatisme
- Domaines d'activité et priorités 2013 du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG et de la session de la Commission des Nations unies sur le statut des femmes, du 4 au 15 mars 2013 (Sylvie Durrer, directrice du BFEG, à la plénière du 27 février 2013)
- Programme national de recherche «Egalité entre hommes et femmes» (PNR 60). Présentation de l'état des travaux (prof. Brigitte Liebig) et des deux projets «Tâches de *care* dans les ménages: redistribution ou externalisation?» (prof. Annegret Wigger) et «Genre, générations et égalité dans l'agriculture suisse AgriGenre» (M. Yvan Droz et Mme Fenneke Reysoo), lors de la séance plénière du 26 juin 2013

La présidente et la directrice de la Commission ont évoqué les préoccupations de la CFQF lors d'un grand nombre de manifestations auxquelles elles ont participé:

- 28 février: première réunion du Comité consultatif du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés
- 2 mars: Journée de la femme à la muba de Bâle

- 7 mars: réunion de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS «Blickpunkt Kind. Anforderungen an die Sozialhilfe» (Dans la perspective de l'enfant: les tâches de l'aide sociale)
- 11 avril: manifestation commémorative pour les victimes des mesures de placement administratif
- 13 juin et 25 octobre: table ronde pour les victimes des mesures de placement administratif
- 13 mai et 22 novembre: séances du Comité consultatif du Centre suisse de compétences pour les droits humains CSDH
- 6 – 15 juin: VOIX DES FEMMES: Shamsia – stéréotypes en espace public
- 28 août: réunion de travail annuelle du Bureau fédéral de l'égalité BFEG avec des organisations féminines, masculines et concernées par l'égalité
- 8 novembre: séminaire du Programme national de recherche PNR 60 en voie d'achèvement
- 15 novembre: 12^e Congrès des femmes de l'Union syndicale suisses USS sur le thème «Gute Arbeit – Gutes Leben! Pour de bonnes conditions de travail, adesso e in futuro!»
- 22 novembre: conférence nationale « Violence de genre – les engagements internationaux, une chance pour la Suisse », organisée par le Département fédéral des affaires étrangères DFAE et le Département fédéral de l'intérieur DFI
- 17 décembre: manifestation «10^e anniversaire de TERRE DES FEMMES Suisse» au Kunstmuseum de Berne
- Participation aux séances de l'Alliance des femmes pour l'AVS
- Participation aux assemblées des déléguées des Associations féminines faitières: Coordination post Beijing des ONG suisses, alliance F et Ligue suisse des femmes catholiques SKF.

2. La CFQF, commission extraparlamentaire de la Confédération

2.1 Séances plénières

En 2013, la Commission a tenu quatre séances plénières (27 février, 26 juin, 18 septembre, 18 novembre).

2.2 Bureau

Le Comité directeur et le Secrétariat de la CFQF ont tenu des séances de planification et de coordination aux dates suivantes: 11 janvier, 16 janvier, 3 avril, 18 juin, 10/11 septembre (retraite), 23 octobre, 11 décembre

2.3 Secrétariat

Les trois collaboratrices du Secrétariat se partagent un poste et demi, soit 150% (directrice: 65%, collaboratrice scientifique: 40%, assistance administrative: 50%). Le poste de stagiaire à la CFQF représente 80% d'un poste à plein temps.

2.4 Budget

En 2013, la CFQF disposait d'un budget de CHF 192'400.

2.5 Démissions et élection de nouveaux membres

Les personnes dont les noms suivent ont présenté leur démission: Giona Mattei (fin 2012), Markus Theunert (fin mars 2013), Barbara Gisi, Rita Bühlmann-Fries et Peter Mösch Payot (fin 2013). Les personnes suivantes ont été élues à la CFQF: Rosemarie Weibel, Markus Gygli, dès le 1^{er} avril 2013, et Simone Curau-Aeppli, Jean-Philippe Dunand et Manuel Keller, dès le 1^{er} janvier 2014 (la liste complète des membres figure sur le site

<http://www.ekf.admin.ch/org/00450/00475/index.html?lang=fr>.

3. Activités de la Commission prévues pour 2014

Thèmes

Prise de position lors de la procédure de consultation sur la prévoyance vieillesse 2020

Prise de position sur le rapport du Conseil fédéral «Congé de paternité et congé parental. Etat des lieux et présentation de divers modèles» (en réponse au postulat Fetz 11.3492 du 6 juin 2011)

Prise de position sur la révision du droit de l'entretien de l'enfant (message du Conseil fédéral sur l'entretien de l'enfant)

Avance sur contributions d'entretien et recouvrement des pensions alimentaires

La participation des femmes à la politique / Elections fédérales 2015: étude des médias

Egalité des sexes et pluralisme juridique

Mise à jour du Guide électronique de la CEDEF pour la pratique juridique

Mise à jour de la documentation «Femmes – Pouvoir – Histoire»

Prise de position relative au 4^e / 5^e Rapport d'Etat de la Suisse à la CEDEF

Tâches permanentes

Prises de position sur les projets de loi concernant les femmes et les questions d'égalité et participation aux révisions

Publication des prises de position et d'informations sur les activités de la Commission en matière de politique féminine sur le site internet de la CFQF

Publication de la revue «Questions au féminin»

Organisation de manifestations, participation à des rencontres

Participation à des groupes de travail et des projets de la Confédération

Echanges de vues et collaboration avec des milieux spécialisés, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions.

Traduit de l'allemand par Nelly Lasserre-Jomini